

Liste des délibérations du comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de PNR de la Brie et des deux Morin

Le 1^{er} comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) du Projet de PNR Brie et deux Morin s'est tenu le 18 mai 2015, de 18h à 22h30 à Chailly-en-Brie (Seine-et-Marne), siège du SMEP.

A l'occasion de ce 1^{er} comité syndical, sur l'ensemble des collectivités concernées par ce comité (122 communes, 9 EPCI, le Département de la Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France), qu'elles soient adhérentes ou non au SMEP, près de 105 élus étaient présents ou représentés.

- Mme Marie Richard, conseillère régionale, est présidente de séance ;
- M. Jean-François Léger, maire de Chailly-en-Brie, est désigné secrétaire de séance ;

La Présidente de séance rappelle l'ordre du jour de la séance, en rappelant notamment que sont considérés comme pouvant voter l'ensemble des représentants des collectivités ayant adhéré aux statuts du Syndicat mixte d'étude et de préfiguration en 2012, à savoir : 84 représentants des communes, 5 représentants des EPCI, 5 représentants de la Région et 4 représentants du CD77, soit **un total de 98 adhérents au SMEP**.

Les délibérations

- **L'adhésion de nouvelles communes et EPCI au syndicat mixte d'étude et de préfiguration :**

La délibération suivante portant sur la modification des statuts du syndicat mixte est proposée :

Vu les statuts arrêtés de la préfecture de Seine-et-Marne portant création du SMEP le 26 décembre 2012,

*Vu les délibérations d'adhésions au SMEP des communes suivantes : **Boitron, Montdauphin, Pézarches, Saint-Barthélémy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Martin-des-Champs, Tigeaux, Voulangis***

Il est proposé au vote de valider l'adhésion de ces 8 collectivités au sein du comité syndical.

Le quorum étant fixé à 49 membres adhérents. La majorité des deux-tiers des suffrages exprimés est nécessaire pour valider cette délibération.

Le vote s'effectue à main levée : 60 élus ayant pris part au vote (46 communes, 5 EPCI, 4 Département, 5 Région)

Résultat : 60 « POUR »

DELIBERATION ADOPTEE

- **Validation du périmètre du projet de PNR à 83 communes et 6 EPCI**

Le Préfet de Région a porté le périmètre à 74 communes d'étude. Compte tenu des remarques et des conditions à remplir pour obtenir l'avis final d'opportunité, le comité de pilotage, suite à la réunion du 13 avril dernier, propose cependant d'élargir ce périmètre à 9 autres communes concernées par le cœur historique et patrimonial du territoire, à savoir : Boissy-le-Châtel, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Guérard, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles-en-Brie, Mouroux, Pommeuse.

En conséquence, il est proposé la délibération suivante portant sur la modification du périmètre :

Vu l'avis de la fédération des parcs naturels régionaux,

Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature,

Vu l'avis du Préfet de Région du 25 novembre 2014,

Vu le travail mené lors des réunions du comité de pilotage du projet,

Vu la précédente délibération du syndicat mixte,

Il est proposé au vote de valider le périmètre d'étude à 83 communes (74 communes proposées par le Préfet ainsi que les 9 communes suivantes : Boissy-le-Châtel, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Guérard, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles-en-Brie, Mouroux, Pommeuse) et 6 EPCI (CC de la Brie des Morin, CC du Cœur de la Brie, CC du Pays Créçois, CC du Pays de Coulommiers, CC de la Brie des Moulins, CC du Pays Fertois)

Le quorum est fixé à 53 membres adhérents (compte tenu des nouveaux adhérents au SMEP). La majorité absolue des suffrages exprimés est nécessaire pour valider cette délibération.

Le vote s'effectue à main levée : 66 élus ayant pris part au vote (52 communes, 5 EPCI, 4 Département, 5 Région)

Résultat : 62 « POUR » et 4 « CONTRE » (Saint-Fiacre, Coutevroult, Condé-Sainte-Libiaire et la CC du Pays de l'Ourcq)

DELIBERATION ADOPTEE

- **Désignation des 21 membres du bureau syndical pour chacun des 4 collèges**

Conformément à l'article 12 des statuts du SMEP, il est proposé, pour chacun des 4 collèges, de procéder à un vote permettant de désigner, dans l'ordre :

- 4 représentants parmi les délégués du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- 3 représentants désignés par les délégués du Conseil Général de Seine-et-Marne ;
- 12 représentants désignés par les délégués des communes ;
- 2 représentants désignés par les délégués des EPCI ;

Dans cette perspective, une interruption de séance est effectuée.

-Sur proposition de la **Région Ile-de-France**, dont le quorum a été atteint, les 4 représentants suivants sont désignés :

- M. Alain AMEDRO
- Mme Josy MOLLET-LIDY
- Mme Marie RICHARD
- Mme Marie-Pierre BADRE

-Sur proposition du **Département de la Seine-et-Marne**, dont le quorum est atteint, les 3 représentants suivants sont désignés :

- M. Olivier LAVENKA
- Mme Laurence PICARD
- M. Yves JAUNAUX

-Concernant le **collège des EPCI**, deux propositions de candidatures sont faites en séance et ne font pas fait l'objet de remarque, le quorum ayant été atteint, les 2 représentants suivants sont désignés :

- Mme Anne CHAIN-LARCHE, Présidente de la CC de la Brie des Morin
- M. Thierry BONTOUR, Président de la CC du Cœur de la Brie.

-Concernant le **collège des communes**, la Présidente ayant rappelé que ce vote devait être fait avec le souci de tenir compte tout à la fois de la bonne répartition du territoire, de la pluralité, de la parité et du poids démographique.

Sur proposition des **communes**, dont le quorum est atteint (52 votants pour 92 adhérentes), 14 candidats se déclarent. 12 représentants, après vote bulletin et dépouillement, sont désignés:

- M. Eric GOBARD, maire d'Aulnoy
- M. Jean-François LEGER, maire de Chailly-en-Brie
- M. Franck RIESTER, maire de Coulommiers
- M. Jean-Louis VAUDESCAL, maire de Couilly-Pont-aux-Dames
- Mme Laurence NAVARRO-DREVET, adjointe au maire de Crécy-la-Chapelle
- M. Jean-François DELESALLE, maire de Doue
- M. Fabien VALLEE, maire de Jouarre
- M. Jean-Luc MUSART, adjoint au maire de La Ferté-sous-Jouarre
- M. Joël DUCEILLIER, maire de Pommeuse
- Mme Edith THEODOSE, maire de Saint-Cyr-sur-Morin
- Mme Evelyne PASCARD, adjointe au maire de Saint-Aulde
- M. Bernard JACOTIN, maire de Saints

M. José DERVIN (maire de La Trétoire) et M. Roger REVOILE (adjoint au maire de la Ferté-Gaucher) étant les 2 candidats non retenus.

- **Délégation au Bureau syndical pour rencontrer le Préfet de Région**

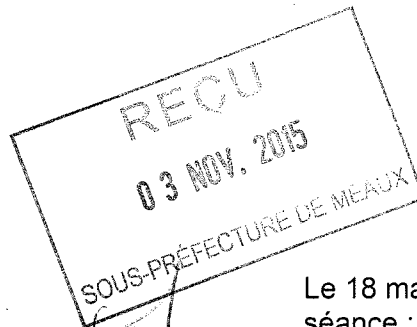
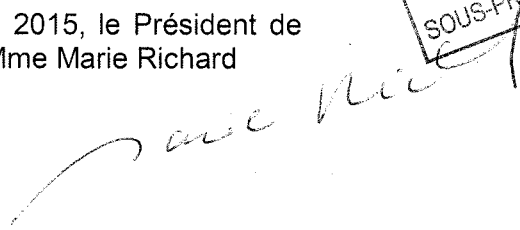
Il est convenu que le Bureau syndical rencontre le nouveau Préfet de Région, pour valider la poursuite de la démarche.

Au terme de ce premier comité syndical, la présidente de séance remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 22h30.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

- M. Alain AMEDRO, collègue région
- Mme Josy MOLLET-LIDY, collègue région
- Mme Marie RICHARD, collègue région
- Mme Marie-Pierre BADRE, collègue région
- M. Olivier LAVENKA, collègue département
- Mme Laurence PICARD, collègue département
- M. Yves JAUNAUX, collègue département
- Mme Anne CHAIN-LARCHE, collègue EPCI
- M. Thierry BONTOUR, collègue EPCI
- M. Eric GOBARD, maire d'Aulnoy
- M. Jean-François LEGER, maire de Chailly-en-Brie
- M. Franck RIESTER, maire de Coulommiers
- M. Jean-Louis VAUDESCAL, maire de Couilly-Pont-aux-Dames
- Mme Laurence NAVARRO-DREVET, adjointe au maire de Crécy-la-Chapelle
- M. Jean-François DELESALLE, maire de Doue
- M. Fabien VALLEE, maire de Jouarre
- M. Jean-Luc MUSART, adjoint au maire de La Ferté-sous-Jouarre
- M. Joël DUCEILLIER, maire de Pommeuse
- Mme Edith THEODOSE, maire de Saint-Cyr-sur-Morin
- Mme Evelyne PASCARD, adjointe au maire de Saint-Aulde
- M. Bernard JACOTIN, maire de Saints

Le 18 mai 2015, le Président de
séance : Mme Marie Richard



Le 18 mai 2015, le secrétaire de
séance : M. Jean-François Léger

